



La politique éducative et culturelle académique

Dispositif partenarial avec l'IMFP

Module 2 : Visite d'une structure culturelle

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Du cycle 3 au lycée

Territoire : Académie Aix-Marseille

Durée : 1/2 journée

Lieu : IMFP - Salon de Provence

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille, L'IMFP propose d'accueillir les élèves au sein de sa structure pour une visite et plusieurs ateliers.

A partir de ces propositions, les établissements scolaires définissent et développent leur projet, en étroite partenariat avec l'IMFP et les équipes pédagogiques. Celui-ci sera un jalon repéré du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Il s'inscrit dans une problématique relative à l'histoire des arts à partir du Cycle 3 et sera décliné au sein de l'enseignement de l'éducation musicale.

Les établissements construiront un projet propre qui participera :

- Au projet d'école et au volet culturel de l'établissement
- Au développement des trois piliers du PEAC ; rencontres, pratiques et connaissances
- En luttant contre le décrochage scolaire et en favorisant la réussite de tous les élèves.

L'action permettra d'enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves ainsi que le parcours avenir et le parcours citoyen.

L'IMFP

Créé en 1979 sous forme associative à l'initiative de Michel Barrot, l'Institut Musical de Formation Professionnelle s'est fixé pour objectif de former des stagiaires de tous niveaux capables de « Vivre de Musique ».

L'institut Musical de Formation Professionnelle est implanté sur la commune de Salon-de-Provence depuis septembre 1988 : la formation professionnelle dans les domaines des musiques actuelles et des techniques du son constitue le cœur d'activité de l'Institut.

Cet Institut reconnu au niveau national et international a multiplié ses actions de diffusion des musiques actuelles en milieu carcéral, hospitalier, mais aussi quartiers et collèges.

Depuis quelques années, l'IMFP organise des résidences et Master class dans le domaine des musiques du monde et des musiques traditionnelles et s'investit dans des actions jeune public : orchestres à l'école, résidence en milieu scolaire, festival de jazz, concerts et ateliers.

L'IMFP est reconnu par le Ministère de la Culture depuis 2004, désigné Pôle d'excellence en formation professionnelle artistique par le Conseil Régional depuis 2001, et missionné par le Conseil Départemental pour l'organisation de l'opération « À vous de jouer ».

L'IMFP possède une salle de concert et un studio d'enregistrement, qui permettent aux jeunes stagiaires de se former et de se produire dans des conditions optimales.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Objectifs :

- ✓ Découvrir un lieu de diffusion et d'enseignement
- ✓ Sensibiliser les élèves aux différentes esthétiques liées aux musiques actuelles
- ✓ Rencontrer des artistes et des professionnels du spectacle
- ✓ Découvrir la structure et notamment sa salle de spectacle et son studio d'enregistrement

Déroulement

Les élèves seront sensibilisés aux différentes esthétiques liées aux musiques actuelles.

Ils découvriront un lieu de diffusion et d'enseignement et rencontreront des artistes et professionnels du spectacle.

Séance d'une demi-journée au sein de l'IMFP de Salon de Provence qui comprend :

- ✓ Visite commentée du lieu
- ✓ Découverte des métiers du spectacle vivant
- ✓ Sensibilisation aux risques auditifs liés à l'amplification
- ✓ Découverte et pratique en studio d'enregistrement

Participation gratuite

La visite devra être préparée par les enseignants ; Sensibilisation aux musiques actuelles (pour les enseignants du second degré), aux métiers de la musique et préparation d'un questionnaire pour les artistes et les intervenants.

Une subvention pour le transport vers Salon de Provence peut être sollicitée auprès de la DSDEN pour le 1er degré.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour le premier degré :

Pour le premier degré, les modalités de candidature sont présentées sur le site de la DAAC, dans la rubrique « Inscription aux dispositifs / Candidatures aux opérations partenariales » : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10587502/fr/candidatures-aux-operations-partenariales

Pour le second degré :

Les inscriptions au dispositif seront possibles dès réception du courrier de M. le recteur envoyé aux établissements lors de la reprise progressive des cours.

Le formulaire d'inscription sera accessible à l'adresse suivante : <http://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkj/k/vYCgVhU>

Toutes les informations relatives aux dispositifs sont publiées sur la page dédiée du site de la DAAC : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10585734/fr/inscription-aux-dispositifs-2020-2021

Dès que le comité de pilotage de ce dispositif pourra se réunir, il validera la liste des classes sélectionnées, et un mail informera les établissements dont l'inscription a été retenue.

ATTENTION : Veuillez prendre en considération que seul l'usage de l'adresse électronique académique est autorisé par la RGDP. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte mail académique.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la mise en oeuvre du dispositif est susceptible de subir des modifications.

CONTACTS

DAAC

Peggy Rago, Chargée de mission musiques actuelles DAAC

peggy.rago@ac-aix-marseille.fr

IMFP

jeunepublic@imfp.fr